



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Ville de Fribourg
Service de l'édilité



Commune de
Hauterive (FR)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Comité des partenaires – décharge de la Pila

p/a Service de l'environnement SEEn
Amt für Umwelt AfU

Route de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02

pila@fr.ch, www.fr.ch/pila

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 15 octobre 2010

Communiqué de presse

Résultats des analyses de poissons prélevés dans la Sarine et le lac de Pérolles

Les poissons pêchés dans la Sarine et le lac de Pérolles en mai, juin et juillet 2010 ont des teneurs en cPCB largement supérieures à la valeur de tolérance en vigueur en Suisse. Certains poissons ont des teneurs qui dépassent la valeur la plus élevée qui avait été mesurée lors des précédentes campagnes.

Afin d'améliorer le niveau de connaissance de la contamination des poissons dans le secteur interdit à la pêche allant de l'embouchure de la Gérine au barrage de la Maigrauge, des prélèvements ont été organisés. Aucune analyse de poissons n'avait été effectuée jusque là dans le lac de Pérolles. Des poissons ont également été pêchés en amont du lac, jusqu'à l'embouchure de la Gérine, sur un tronçon où peu de prélèvements avaient eu lieu.

Sarine

Des prélèvements de truites et de chevaines ont eu lieu durant les mois de mai, juin et juillet 2010 dans la Sarine, en aval de l'ancienne décharge de la Pila, à savoir entre l'embouchure de la Gérine et le pont de Pérolles. Les quatorze poissons pêchés ont des concentrations de cPCB comprises entre 11 et 329 pg TEQ¹/g (la valeur de tolérance en vigueur en Suisse pour la somme des cPCB et des dioxines est de 8 pg TEQ¹/g - [ordonnance](#) du DFI sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires). Lors de la campagne organisée en 2007, l'échantillon qui avait la valeur la plus élevée était une truite de 2,9 kg avec une teneur en cPCB de 96 pg TEQ¹/g. Ces analyses confirment que l'interdiction de pêche se justifie.

Lac de Pérolles

La campagne de prélèvements de poissons a été organisée le 8 juillet 2010 dans le lac de Pérolles. Les dix-huit poissons pêchés – truites, perches, gardons, chevaines, brème et nase – ont des teneurs en cPCB importantes, de 11 à 102 pg TEQ¹/g. qui confirment que l'interdiction de pêche dans ce tronçon est aussi justifiée.

Hypothèses sur les teneurs élevées mesurées

Les teneurs élevées de PCB dans les poissons mesurées en 2010 sont préoccupantes et des démarches sont en cours afin d'évaluer si des émissions importantes de PCB ont eu lieu dans l'environnement ces derniers temps.

L'ancienne décharge de la Pila est une importante source active de PCB dans la Sarine qui explique les teneurs anormalement élevées de cPCB dans les poissons, les sédiments et les eaux en aval. Ses rejets varient fortement dans le temps en fonction notamment des conditions météorologiques, de la hauteur d'eau de la Sarine et des crues. Pour rappel, la masse totale de PCB présente sur le site de la Pila a été estimée à 20 tonnes.

Les polluants émis par l'ancienne décharge de la Pila ont souillé les sédiments de la Sarine sur une grande distance. Ceux-ci sont devenus en conséquence, depuis de nombreuses années, une source de contamination des poissons en cPCB. Une remobilisation de sédiments pollués peut avoir lieu lors de processus naturels tels que des crues, ou lors d'interventions artificielles telles que des travaux dans le cours d'eau ou des purges de barrage.

Des démarches sont encore en cours afin d'exclure d'autres sources de pollution secondaires que peuvent être les sites pollués ou les stations d'épuration du bassin versant.

Perspectives

Des [mesures préliminaires à l'assainissement](#) débuteront sur l'ancienne décharge de la Pila en 2011 afin de limiter les émissions de PCB dans la Sarine. Le projet d'assainissement doit être établi d'ici la fin de l'année. Il présentera la variante d'assainissement optimale, donnera une estimation des coûts, évaluera l'effet des mesures et enfin proposera un planning possible des démarches pour la réalisation.

¹ *TEQ : équivalents toxiques tels que définis par le règlement CE N° 1881/2006 (état 10.09.2010)*

Annexe

—

Résultats des analyses de poissons

Contacts

—

Loïc Constantin, coordinateur de projet, chef de la section déchets et sites pollués au Service de l'environnement
Tél. 026 305 51 91 (vendredi 15 octobre 2010, 13h30-15h30)

Jean-Daniel Wicky, chef du secteur faune aquatique et pêche au Service des forêts et de la faune (pour des questions liés à la faune piscicole et l'exercice de la pêche)

Tél. 026 305 23 24 (vendredi 15 octobre 2010, 13h30-15h30)